



VILLE DE SAINT-RAYMOND

375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1

Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le lundi 11 janvier 2016, à 20 heures, à la maison de la Justice au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

Mme et MM. les conseillers	Etienne Beaumont
	Bernard Ayotte
	Benoit Voyer
	Guillaume Jobin
	Réjeanne Julien
	Fernand Lirette

formant quorum sous la présidence de M. le maire, Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, la directrice du Service d'urbanisme, Mme Célia Solinas, le directeur du Service des incendies, M. Jean-Claude Paquet, le trésorier, M. Nicolas Pépin, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Le maire fait la lecture du mot d'ouverture de la séance du conseil et souhaite la bienvenue à tous. Il profite de cette première séance de l'année 2016 pour souhaiter une belle année à tous les Raymondois.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Point d'information par M. le Maire
- 1.3 Première période de questions (15 minutes)
- 1.4 Dépôt des mémoires et des requêtes par les citoyens
- 1.5 Adoption des procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 7 et 14 décembre 2015
- 1.6 Dépôt du bordereau de correspondance pour la période se terminant le 7 janvier 2016
- 1.7 Dépôt du certificat d'enregistrement du Règlement 587-15 *Règlement décrétant un emprunt au fonds général en vue des travaux de réhabilitation du lac Cantin*
- 1.8 Renouvellement de l'adhésion annuelle à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- 1.9 Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien pour les applications de logiciels avec PG Solutions
- 1.10 Renouvellement du contrat avec Les impressions Borgia inc. en vue de la production et de la parution d'une brochure d'information municipale
- 1.11 Renouvellement du mandat de Maralix informatique enr. en vue d'assurer le soutien technique du réseau informatique
- 1.12 Subventions à divers organismes locaux
- 1.13 Acceptation des avenants de modification aux travaux de réaménagement intérieur de l'hôtel de ville
- 1.14 Acquisition du lot 4 492 426 du cadastre du Québec (chapelle du lac Sept-Îles)

- 1.15 Acquisition du logiciel de génie civil *Infrastructure Design Suite*
- 1.16 Participation financière au Service de transport adapté de Portneuf 2016
- 1.17 Participation financière au projet des travailleurs de milieu présenté par Accès Travail Portneuf **(point ajouté)**

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses pour la période se terminant le 7 janvier 2016
- 2.2 Adoption du Règlement 589-16 *Règlement décrétant la tarification pour l'année 2016*
- 2.3 Attestation de la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier municipal

3. Sécurité publique

- 3.1 Dépôt et présentation du rapport d'interventions du Service des incendies pour le mois de décembre 2015

4. Transport routier et hygiène du milieu

- 4.1 Présentation des travaux effectués par les employés du Service des travaux publics
- 4.2 Autorisation afin de procéder par appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une camionnette de service
- 4.3 Compte rendu pour la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf **(sujet retiré)**

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Audition sur la demande de dérogation mineure formulée par M. Mario Fiset
- 5.2 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure formulée par M. Mario Fiset
- 5.3 Autorisation afin de procéder par appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un véhicule utilitaire
- 5.4 Octroi du contrat pour la mise à jour de la carte au millième (1/1000)
- 5.5 Adoption du Règlement 591-16 *Règlement autorisant des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2016*
- 5.6 Nomination de deux représentants afin de siéger sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation **(point reporté à une séance ultérieure)**

6. Loisirs et culture

- 6.1. Engagement d'un coordonnateur à la culture et au centre multifonctionnel
- 6.2. Autorisation au coordonnateur des activités sportives, culturelles et communautaires pour la signature de tout document relatif à une demande de subvention
- 6.3. Autorisation au directeur du Service des loisirs et de la culture afin de procéder à l'achat de volumes pour la bibliothèque
- 6.4. Compte rendu pour le Service des loisirs et de la culture et rappel des activités culturelles passées et à venir

Période de questions.

ADMINISTRATION

16-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été soumis en y apportant toutefois les modifications suivantes :

- ↳ Le point 1.17 *Participation financière au projet des travailleurs de milieu présenté par Accès Travail Portneuf* est ajouté.
- ↳ Le sujet 4.3 *Compte rendu pour la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf* est retiré.
- ↳ Le point 5.6 *Nomination de deux représentants afin de siéger sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation* est reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 1.2

- ↳ Point d'information par M. le maire sur le suivi du comité rivière Saint-Raymond.

SUJET 1.3

Première période de questions (15 minutes).

- ✓ *Le maire invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions. Toutefois, personne ne prend la parole.*

SUJET 1.4

Dépôt des mémoires et des requêtes par les citoyens

- ↳ *Aucun mémoire ni requête n'a été déposé.*

16-01-002 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 7 ET 14 DÉCEMBRE 2015

Attendu qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015 et des deux séances extraordinaires tenues le 14 décembre 2015 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu qu'à cet effet la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER
BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :**

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 décembre 2015 et des deux séances extraordinaires tenues le 14 décembre 2015 soient adoptés tels qu'ils ont été déposés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 1.6

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 7 janvier 2016 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

SUJET 1.7

Dépôt du certificat d'enregistrement du Règlement 587-15
Règlement décrétant un emprunt au fonds général en vue des travaux de réhabilitation du lac Cantin.

Aucune personne habile à voter n'a apposé sa signature au registre ouvert à cette fin lors de la journée d'enregistrement tenue le lundi 21 décembre 2015.

16-01-003

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE À L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER
BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :**

QUE la Ville de Saint-Raymond renouvelle son adhésion auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2016.

La cotisation totale annuelle, qui s'élève à 11 025,84 \$ plus les taxes applicables, comprend une tarification de 5 739 \$ pour l'accès au service *Carrefour du capital humain*.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-01-004

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE
SOUTIEN POUR LES APPLICATIONS DE LOGICIELS
AVEC PG SOLUTIONS**

Attendu qu'il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;

Attendu que ce contrat peut être attribué de gré à gré conformément aux dispositions de l'article 573.3 (6) de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le contrat d'entretien et de soutien des applications avec PG Solutions soit renouvelé pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et ce, pour la somme de 45 540 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-01-005

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LES IMPRESSIONS BORGIA INC. EN VUE DE LA PRODUCTION ET DE LA PARUTION D'UNE BROCHURE D'INFORMATION MUNICIPALE

Attendu que le conseil municipal souhaite poursuivre la publication mensuelle du journal municipal *La force de l'information* pour l'année en cours;

Attendu que ces publications sont faites en partenariat avec Les impressions Borgia inc.;

Attendu que ce journal rappelle les sujets importants traités lors des différentes séances du conseil;

Attendu que le rapport du maire ainsi que le résumé du budget et diverses chroniques municipales y sont également publiés;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal renouvelle le contrat auprès de Les impressions Borgia inc. pour l'année 2016 en vue de la production et de la parution du journal municipal *La force de l'information*, du discours du maire, du résumé du budget et de diverses chroniques municipales.

Ce contrat s'élève à la somme de 21 021,38 \$ plus les taxes applicables et comprend 11 publications du journal municipal incluant le budget du maire.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le budget des activités financières de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-01-006

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MARALIX INFORMATIQUE ENR. EN VUE D'ASSURER LE SOUTIEN TECHNIQUE DU RÉSEAU INFORMATIQUE

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le mandat accordé à *Maralix informatique enr.* soit renouvelé pour l'année 2016 au taux horaire de 74 \$ l'heure plus les taxes applicables.

Ce mandat vise le soutien technique du réseau informatique de la Ville situé à l'hôtel de ville, à l'aréna, à la maison de la Justice et au centre multifonctionnel Rolland-Dion et se détaille comme suit :

↳ Maintenance régulière, 26 jours (182 h x 74 \$)	13 468 \$
↳ Maintenance régulière, ½ jour/mois (42 h x 74 \$)	3 108\$
↳ Préparation du budget, 5 jours (35 h x 74 \$)	2 590 \$
↳ Provision pour les imprévus, 5 jours (30 h x 74 \$)	<u>2 220 \$</u>
	21 386 \$

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-01-007

SUBVENTIONS À DIVERS ORGANISMES LOCAUX

Attendu que le budget de l'année 2016 prévoit le versement de subventions à divers organismes sans but lucratif et de loisirs du milieu;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le versement des subventions suivantes :

- ↳ 500 \$ à la Commission scolaire de Portneuf en vue de la tenue du gala Louis-Jobin qui aura lieu les 6 et 7 mai 2016;
- ↳ 1 000 \$ au comité de la patinoire de Chute-Panet pour aider à défrayer les coûts d'entretien et d'électricité;
- ↳ 6 000 \$ à la Société du Patrimoine de Saint-Raymond afin de soutenir cet organisme voué à la mise en valeur du patrimoine de Saint-Raymond;

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-01-008

ACCEPTATION DES AVENANTS DE MODIFICATION AUX TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE

Attendu les travaux de réaménagement intérieur de l'hôtel de ville réalisés par l'entreprise en construction Alain M. et M. Itée au cours de l'année 2015;

Attendu que des avenants de modification ont été présentés en cours de contrat;

Attendu qu'il y a lieu d'accepter ces avenants ainsi que le paiement des sommes supplémentaires s'y rapportant;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte les avenants de modification aux travaux de réaménagement intérieur de l'hôtel de ville présentés par l'entrepreneur en construction Alain M. et M. Itée et autorise le versement d'une somme supplémentaire au contrat initial de 12 746,09 \$ plus les taxes applicables.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le surplus accumulé et non réservé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-01-009

ACQUISITION DU LOT 4 492 426 DU CADASTRE DU QUÉBEC (CHAPELLE DU LAC SEPT-ÎLES)

Attendu l'adoption de la résolution 15-11-329 autorisant le maire à présenter une offre d'achat à la Corporation de l'archevêque catholique romain de Québec afin d'acquérir le lot 4 492 426 du cadastre du Québec (chapelle du lac Sept-Îles);

Attendu que cette offre d'achat a été acceptée par le diocèse de Québec;

Attendu que l'Association des propriétaires du lac Sept-Îles renoncera à son droit de premier refus de se porter acquéreur de cet immeuble;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Raymond acquiert le lot 4 492 426 du cadastre du Québec, propriété de la Corporation de l'archevêque catholique romain de Québec, et ce, pour la somme de 180 000 \$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu. Cette somme sera payable comme suit : 60 000 \$ à la signature du contrat et le solde sur 2 ans au taux d'intérêt de 2 %.

QUE Mme Nathalie Renaud, notaire, soit mandatée afin de préparer l'acte de vente ainsi que tous les documents pertinents à cette transaction.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le surplus accumulé et non réservé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-01-010

ACQUISITION DU LOGICIEL DE GÉNIE CIVIL *INFRASTRUCTURE DESIGN SUITE*

Attendu qu'un logiciel de génie civil permettrait d'obtenir des connaissances plus précises, accessibles et exploitables tout au long du cycle de vie des différents projets de génie civil réalisés par la Ville de Saint-Raymond;

Attendu la demande présentée au conseil municipal en vue de l'acquisition d'un tel logiciel;

Attendu l'analyse des soumissions déposées par Consortech et Cansel pour la fourniture d'un tel logiciel;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte d'acquérir le logiciel de génie civil *Infrastructure Design Suite* auprès de Cansel, et ce, au coût maximal de 11 000 \$ plus les taxes applicables incluant les frais de maintenance pour l'année en cours.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir à la présente dépense soient prises à même le budget des activités financières de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-01-011

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE PORTNEUF 2016

Attendu que toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin

d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (art. 48.39 de la *Loi sur les transports L.R.Q. chapitre T-12*);

Attendu que le Service de transport adapté de Portneuf est pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1^{er} juillet 2011;

Attendu que l'administration et les opérations du *Service de transport adapté de Portneuf* ont été déléguées à la *Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP)* selon une entente adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de la séance régulière du 15 juin 2011;

Attendu que la Commission de développement social et économique recommande l'adoption du plan de transport, de la tarification et des prévisions financières pour 2016;

Attendu que le 8 décembre 2014, par la résolution 14-12-315, la Ville de Saint-Raymond reconnaît la MRC de Portneuf comme mandataire et lui confie la signature pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond de ladite entente qui se terminera le 31 décembre 2017;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Raymond confirme l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2016.

QUE la Ville confirme également sa participation financière pour un montant de 20 271 \$ pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-01-012

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROJET DES TRAVAILLEURS DE MILIEU PRÉSENTÉ PAR ACCÈS TRAVAIL PORTNEUF

Attendu le projet des travailleurs de milieu présenté par Accès Travail Portneuf en collaboration avec l'Accorderie de Portneuf;

Attendu la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Raymond pour la réalisation de ce projet;

Attendu le financement obtenu du ministère de la Famille;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Raymond accepte de verser une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme Accès Travail Portneuf pour la réalisation du projet des travailleurs de milieu.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette aide financière soient prises à même le budget des activités financières de l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

TRÉSORERIE

16-01-013 **BORDEREAU DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 7 JANVIER 2016**

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE le bordereau des dépenses à payer pour la période se terminant le 7 janvier 2016 soit approuvé tel qu'il a été présenté et que le trésorier, M. Nicolas Pépin, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de 1 525 669,98 \$.

✓ *M. le conseiller Benoit Voyer a déclaré son intérêt pécuniaire particulier dans l'entreprise Garage du coin inc. Aussi, il n'a pas participé aux délibérations ni tenté d'influencer le vote sur la question et il s'abstient donc de voter sur l'approbation du compte des dépenses présenté par Garage du coin inc.*

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-01-014 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 589-16 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2016**

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Mme la conseillère Réjeanne Julien lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015 en vue de l'adoption d'un règlement décrétant la tarification pour l'année 2016;

Attendu qu'une copie de ce règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le Règlement 589-16 *Règlement décrétant la tarification pour l'année 2016* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-01-015

**ATTESTATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX
D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

Attendu les travaux de réfection sur le chemin du Lac-Sept-Îles et sur le rang Saguenay;

Attendu la demande de subvention formulée par la Ville de Saint-Raymond dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* relativement aux travaux énumérés précédemment;

Attendu qu'une subvention totalisant 10 000 \$ pour l'amélioration du chemin du Lac-Sept-Îles a été accordée tel qu'en fait foi la lettre du 3 août 2015 signée par le ministre alors en poste, M. Robert Poëti;

Attendu qu'une subvention totalisant 40 000 \$ pour l'amélioration d'une section du rang Saguenay a également été accordée tel qu'en fait foi la lettre du 7 août 2015 signée par le ministre alors en poste, M. Robert Poëti;

**SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE
RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés respectivement sur le chemin du Lac-Sept-Îles et sur le rang Saguenay, et ce, pour des montants subventionnés totalisant 10 000 \$ et 40 000 \$ conformément aux exigences du *ministère des Transports*.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que les dossiers de vérification ont été constitués.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SUJET 3.1

Dépôt et présentation par M. le conseiller Benoit Voyer du rapport d'interventions du Service des incendies pour le mois de décembre 2015.

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

SUJET 4.1

Présentation par monsieur le conseiller Fernand Lirette des travaux qui sont effectués par les employés du Service des travaux publics, tant ceux qui ont été réalisés récemment, que ceux qui sont en cours et ceux à venir.

16-01-016 AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DE SERVICE

Attendu la vétusté et les coûts d'entretien importants du camion Dodge Dakota 2006 (no d'identification 1D7HW22K66S647016) utilisé par les employés du Service des travaux publics;

Attendu la nécessité de le remplacer par un modèle plus récent;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Raymond autorise le directeur du Service des travaux publics à procéder par invitation pour l'achat d'une camionnette de service.

QUE le conseil municipal approuve la liste des soumissionnaires invités, laquelle a été soumise par M. Paquet conformément à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Saint-Raymond.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 4.3 - COMPTE RENDU POUR LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE PORTNEUF

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

SUJET 5.1

AUDITION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE FORMULÉE PAR M. MARIO FISET

L'audition est présidée par M. le maire Daniel Dion.

Des explications ont été données par la directrice du Service d'urbanisme, Mme Célia Solinas, relativement aux effets et aux

conséquences découlant de la demande de dérogation mineure suivante :

Demande formulée par **M. Mario Fiset** visant à permettre que l'agrandissement projeté du bâtiment principal puisse être implanté à une distance de l'ordre de 1,68 mètre plutôt que 4 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone RU 2 de la *Grille des spécifications du Règlement de zonage 51-97 (B)*.

↳ Les personnes et organismes qui voulaient se faire entendre ont pu le faire lors de cette audition.

16-01-017

RÉSOLUTION STATUANT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE FORMULÉE PAR M. MARIO FISET

Attendu que M. Mario Fiset a modifié sa demande de dérogation mineure sur la propriété sise au 5423, rue des Coccinelles (lot 4 492 044 du cadastre du Québec), dans le secteur nord du lac Sept-Îles, afin de permettre que l'agrandissement projeté du bâtiment principal puisse être implanté à une distance de l'ordre de 1,68 mètre plutôt que 4 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone RU 2 de la *Grille des spécifications du Règlement de zonage 51-97 (B)*;

Attendu que cet immeuble n'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

Attendu que cette demande n'est pas relative à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

Attendu que le *Règlement de dérogation mineure 241-03* décrète l'obligation pour le conseil municipal de prendre avis auprès du comité consultatif d'urbanisme préalablement à l'adoption d'une résolution portant sur une demande de dérogation mineure;

Attendu que de l'avis du comité, l'approbation de cette dérogation mineure ne cause aucune perte de jouissance de propriété pour les voisins;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement projeté du bâtiment principal, sur la propriété sise au 5423, rue des Coccinelles.

Le conseil recommande toutefois que la demande soit assortie des obligations suivantes :

- Les pieux devront être camouflés de manière à s'harmoniser avec le bâtiment principal;

- Une fenêtre donnant vers le lac devra être ajoutée.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-01-018 AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE

Attendu la vétusté et les réparations majeures à être effectuées sur la camionnette Ford Ranger XLT 2003 (no d'identification (IFTZR45E43TA37371) utilisée par les employés du Service d'urbanisme;

Attendu que le véhicule utilitaire Jeep Liberty 2008 acquis pour les employés du Service d'urbanisme (no d'identification 1J8GN28K68W196092) est maintenant utilisé par les employés du Service des travaux publics depuis les inondations de 2014;

Attendu la nécessité de doter à nouveau le Service d'urbanisme d'un véhicule utilitaire permettant ainsi d'accéder plus facilement à certaines propriétés situées sur le territoire;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Raymond autorise la directrice du Service d'urbanisme, Mme Célia Solinas, à procéder par invitation pour l'achat d'un véhicule utilitaire.

QUE le conseil municipal approuve la liste des soumissionnaires invités, laquelle a été soumise par Mme Solinas conformément à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Saint-Raymond.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-01-019 OCTROI DU CONTRAT POUR LA MISE À JOUR DE LA CARTE AU MILLIÈME (1/1000)

Attendu qu'il y a lieu de renouveler la mise à jour de la carte au millièmè (1/1000);

Attendu l'offre de service professionnel transmis par Élisabeth Génois, arpenteure-géomètre inc., pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et la recommandation de la directrice du Service d'urbanisme;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le contrat pour la mise à jour de la carte au millièmè (1/1000) soit octroyé à Élisabeth Génois, arpenteure-géomètre inc. pour l'année 2016.

Ce contrat s'élève à la somme de 11 000 \$ plus les taxes applicables, et les sommes nécessaires seront imputées au budget des activités financières de l'année en cours.

La soumission déposée ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-01-020

ADOPTION DU RÈGLEMENT 591-16 RÈGLEMENT AUTORISANT DES DÉPENSES À DES FINS INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2016

Attendu qu'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Bernard Ayotte lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015 en vue de l'adoption d'un règlement autorisant des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2016;

Attendu qu'une copie de ce règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le Règlement 591-16 *Règlement autorisant des dépenses à des fins industrielles pour l'année 2016* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 5.6 - NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AFIN DE SIÉGER SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

LOISIRS ET CULTURE

16-01-021

ENGAGEMENT D'UN COORDONNATEUR À LA CULTURE ET AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Attendu qu'aucune candidature n'a été déposée à la suite du concours interne 2016-01 visant l'engagement d'un coordonnateur à la culture et au centre multifonctionnel;

Attendu que M. Étienne Saint-Pierre occupe le poste d'animateur culturel au sein de la Ville de Saint-Raymond depuis mars 2015 et qu'il a su démontrer ses compétences et son savoir-faire en la matière;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal confirme l'engagement de M. Étienne Saint-Pierre à titre de coordonnateur à la culture et au centre multifonctionnel.

QUE la date d'entrée en fonction de M. Saint-Pierre soit fixée au lundi 8 février 2016, et que son salaire et ses conditions de travail soient ceux prévus par la convention collective de travail intervenue entre la Ville de Saint-Raymond et le Syndicat des employés municipaux de Saint-Raymond (FISA).

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-01-022

AUTORISATION AU COORDONNATEUR DES ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET COMMUNAUTAIRES POUR LA SIGNATURE DE TOUT DOCUMENT RELATIF À UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Attendu les divers programmes d'aide financière admissibles aux municipalités provenant des différents paliers de gouvernements;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER ÉTIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le coordonnateur aux activités sportives, culturelles et communautaires soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à une demande de subvention formulée aux différents paliers de gouvernements.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-01-023

AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE AFIN DE PROCÉDER À L'ACHAT DE VOLUMES POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Attendu que certaines dépenses de fonctionnement sont facturées plusieurs fois par année pour un même contrat;

Attendu que dans certains cas, le total de ces dépenses dépasse le pouvoir de dépenser du directeur du Service des loisirs et de la culture;

Attendu que ces dépenses sont prévues au budget des activités financières de l'année en cours;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER
BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service des loisirs et de la culture à procéder à la dépense suivante et à dépenser jusqu'au montant maximal indiqué plus les taxes applicables :

- Librairie La Liberté (achat de volumes) : 20 000 \$

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le budget des activités financières de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 6.4

Mme la conseillère Réjeanne Julien donne un compte rendu pour le Service des loisirs et de la culture et M. le conseiller Etienne Beaumont poursuit en énumérant les activités culturelles passées et à venir à Saint-Raymond.

Période de questions.

↳ *M. Yvan Barrette recommande au conseil municipal de s'assurer que la formation soit incluse dans le prix d'acquisition du logiciel de génie civil qu'il s'apprête à acquérir.*

Petites annonces

↳ *Le maire informe la population sur les différents sujets suivants :*

- ✓ *Dîner de Noël des personnes seules - Remerciements aux Chevaliers de Colomb et aux Filles d'Isabelle*
- ✓ *Zumbathon – 27 février prochain*
- ✓ *Soirée de la FADOQ – 29 janvier prochain au centre multifonctionnel*
- ✓ *Prochain conseil de ville le lundi 8 février 2016*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est à 20 h 47.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire